

La guerre des labels bio ?

www.eco-sapiens.com

Novethic

Avec l'entrée en application le 1er janvier 2009 d'un label bio européen qui remplacera les labels nationaux des pays de l'Union, les agriculteurs craignent que le bio français ne perde de sa valeur.

L'instauration d'une réglementation commune à tous les pays européens a pour objectif de **rendre homogènes** les appellations "biologiques".

Rendre homogène, cela signifie, pourtant, revoir à la baisse les critères actuels de l'agriculture biologique en France. C'est en tout cas l'avis de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB). Ce nouveau règlement suppose la disparition des cahiers des charges des labels nationaux, mais permet le double affichage du visuel européen et national. En d'autres termes, la certification AB française n'existera plus en tant que telle à partir du 1er janvier 2009 ; en revanche, le logo AB, bien reconnu par les consommateurs, pourra continuer à être apposé à côté du logo européen. Or, sur certains points, **la FNAB reproche au label européen de ne pas être aussi strict que le français**, notamment pour l'élevage.

Par exemple, l'obligation pour un éleveur de posséder une surface agricole à proximité, la limitation des traitements vétérinaires et allopathiques, ou l'alimentation par ensilage. Un exploitant agricole biologique français ne peut pas, pour l'instant, élever des poulets bio et des vaches non bio ; le label européen le permettra.